



Délibération 2025.04.06

Envoyé en préfecture le 13/05/2025

Reçu en préfecture le 13/05/2025

Publié le 13/05/2025

ID : 036-213602303-20250429-2025_04_06-DE

Délibération affichée
et exécutoire le :

13/05/2025

Le 29 avril 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 23 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, SEBGO Brigitte, HUIDO Etienne.

Pouvoirs : MAILLET Cécile à FOURRÉ Frédérique, PERRICHON Didier à MÉTIVIER Philippe, MAUCHIEN Anne à CHAUVEAU Valérie, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Désignation d'une représentante auprès des instances du CNAS

Le CNAS, Comité National d'Action Sociale, est une association à laquelle la commune de Vatan adhère dont la mission est d'œuvrer pour le mieux-être des personnels des collectivités territoriales. Le CNAS propose une offre complète de prestations sociales aux agents.

Règlementairement, la loi du 19 février 2007 pose le principe de l'action sociale obligatoire pour tous les agents territoriaux. Chaque collectivité adhérente doit désigner trois représentants : deux délégués (un élu et un agent) et le correspondant (un agent).

Actuellement, M. CHABENAT Jean-Michel est délégué représentant le collège des élus et Mme MARREC Laëtitia est déléguée représentant le collège des agents ainsi que correspondante.

Considérant que la directrice générale des services souhaite accéder aux rapports et au suivi annuels du CNAS pour la commune de Vatan ;

Vu la délibération n°2020-06-03 du 23 juin 2020 ;

Le maire propose que la directrice générale des services, Maud BONNARD, soit désignée déléguée auprès du CNAS à compter de ce jour, en remplacement de Mme Laëtitia MARREC, qui conserve ses fonctions de correspondante CNAS.

Sans discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
SEBGO Brigitte

